

Commissaire Enquêteur
M. Schuster Pascal
22, rue de remsing
57600 Forbach
Tél. 03 87 85 69 46
06 76 82 69 69
p.schuster@live.fr

Forbach le 23 mai 2019

Avis Motivé et Conclusions de l'Enquête Publique du Commissaire Enquêteur Pascal Schuster

Concernant

l'Enquête Publique relative à la modification n° 2 du P.L.U

de 57660 Leyviller

Du 9 avril 2019 au 9 mai 2019 inclus

Présenté par la

Commune de Leyviller

Référence : arrêté municipal n° 2/ 2019 en date du 15 mars 2019 prescrivant l'enquête publique pour la modification du Plan Local d'Urbanisme de Leyviller

Le Commissaire Enquêteur

Pascal Schuster

Destinataires :

**Le Maire de Leyviller
La Préfecture de la Moselle
La Sous-Préfecture de Forbach
Tribunal Administratif de Strasbourg**

Avis motivé

Le respect de la procédure

Cette enquête concerne le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Leyviller en Moselle. L'enquête s'est déroulée de façon régulière du 9 avril 2019 au 9 mai 2019 inclus, soit 31 jours consécutif, conformément à la législation en vigueur.

L'affichage en Mairie a été effectué dans les délais et la période réglementaire respectée. Comme l'atteste le certificat d'affichage en **annexe n° 2** signé par le Maire de Leyviller Monsieur Daniel Ballie.

La réception du dossier d'enquête par la Mairie de Leyviller a été contrôlée par le commissaire enquêteur.

Les avis faisant connaître l'ouverture des enquêtes publique a été publiée dans deux journaux d'annonces légales, Le républicain Lorrain et les Affichés Moniteur d'Alsace et de Lorraine.

Un article de presse annonçant l'enquête est parue dans le Républicain Lorrain sous le la rubrique du village.

Une lettre a été distribué par le Maire dans les boites aux lettres de Leyviller pour informer le public de l'enquête publique en cours.

Le registre d'enquête a été ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Le registre d'enquête a été clos par le dernier jour d'enquête par le commissaire enquêteur en respect avec la réglementation.

Climat de l'enquête

Le climat général de l'enquête était serein, aucune personne ne s'est franchement opposée au projet de modification du plan Local d'Urbanisme proposé. Le public ne s'est pas déplacer pour faire part de ses doléances. Le Maire Monsieur Mr Daniel Ballie et la secrétaire de Mairie ont largement collaboré durant l'enquête. Aucune anomalie majeure n'a été constatée durant les 31 jours d'enquête, et ainsi que durant la tenue des trois permanences en Mairie de Leyviller.

Les deux modifications du P.L.U de Leyviller

1) Il s'agit de modifier le classement de la zone classée 1AUh du périmètre ENS « Prairies et marais de Leyviller » secteur de la rue des vergers d'une surface de 0,4 ha en 1AUa pour autoriser des constructions.

2) Il s'agit de modifier le règlement d'urbanisme de la zone classée Ne pour autoriser des constructions annexes pour une surface de plancher maximum de 20 m² et une hauteur de 4 mètres maximum. Ces constructions seront autorisées à une construction par unité foncière.

L'avis de l'autorité environnementale

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale du Grand 'Est a décidé de ne pas soumettre à évaluation environnementale la modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Leyviller.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale du Grand 'Est observe que : une étude de caractéristique de zone humide a été menée sur le secteur concerné, d'une superficie de 0,4 ha, qui a conclu au caractère non humide de ces parcelles.

Suite aux résultats de cette étude, le secteur, avec l'avis favorable du Conseil Départemental de la Moselle, a été sorti du périmètre de l'espace naturel sensible (ENS) « Prairie et Marais de Leyviller ».

Le secteur peut dès lors être rattaché à la zone à urbaniser (IAU) et les éléments particuliers introduits dans le règlement peuvent être supprimés, sans conséquence particulière sur l'environnement.

La participation du public

Le public n'a pas participé à cette enquête, je n'ai rencontré qu'une seule personne lors de mes trois permanences.

Mr Guillaume Hoscheck propriétaire foncier et habitant de Leyviller qui m'a remis une lettre avec des doléances concernant l'intégration de trois parcelles dans le PLU.

Aucun élu du Conseil Municipal de Leyviller ne s'est déplacé pour consulter le dossier de modification lors de mes trois permanences.

Les remarques du public

Je n'ai rencontré aucune personne qui s'est franchement opposée aux deux projets de modification du P.L.U. de Leyviller.

L'impact de la révision du P.L.U

Le village ne sera guère modifié, seul une extension du périmètre constructible de 0,4 ha de la rue des vergers sera rendu constructible. Il permettra un développement très limité de l'habitat existant.

La construction d'annexes n'autorisera qu'une seule annexe par unité foncière des secteurs Ne, je pense que cette modification relève du raisonnable.

Les organismes et les personnes publiques associées

Aucune des personnalités informées et consultées ne s'est opposée à ce projet de modification du P.L.U de la Commune de Leyviller.

L'impact sur l'urbanisme de Leyviller

Cette révision du Plan Local d'Urbanisme permettra essentiellement la réalisation de quelques pavillons dans la rue des vergers.

La modification du PLU modifiera que peu l'espace bâti existant, l'âme de l'ancien village de Leyviller sera préservé.

Le périmètre du secteur « Prairies et Marais de Leyviller » a un accès direct existant sur la rue des vergers qui est équipée des réseaux secs et humides.

L'impact sur l'espace naturel existant

Le périmètre tracé ne modifiera guère l'espace naturel existant, l'esprit du P.A.D.D est respecté, les choix sont raisonnés avec une attention au paysage et à l'écologie des lieux.

Le choix du périmètre retenu

Le périmètre retenu s'est dessiné en concertation entre la municipalité de Leyviller, les services de l'État, le Cabinet d'Experts Géomètres Guelle et Fuchs de Forbach. A mon sens, le périmètre du secteur «1AUa» relève du raisonnable.

Conclusion

Vu le dossier présenté par le Conseil Municipal de Leyviller

Vu le respect de la procédure

Vu le climat de l'enquête publique

Vu les deux modifications du PLU objets de cet enquête publique

Vu l'avis de l'autorité environnementale

Vu la participation et les remarques du public

Vu l'impact de la révision Plan Local d'Urbanisme

Vu l'avis de l'autorité environnementale

Vu les avis des organismes et des personnes publiques associés

Vu l'impact sur l'urbanisme de Leyviller

Vu l'impact sur l'espace naturel existant

Vu le choix du périmètre retenu

J'émet **un avis favorable** concernant le projet de modification P.L.U de la commune de **Leyviller**, en émettant une **condition et une recommandation**.

La condition : je demande que toutes les futures constructions de la rue des vergers n'aient pas de cave, car certains terrains de ce secteur « Prairies et Marais de Leyviller » présentent un risque mineur d'inondation.

La recommandation : que les constructions annexes du secteur « Ne » devront toutes avoir une vocation d'abri de matériel et en aucun cas de loisirs.

Fait à Forbach le 23 mai 2019

Le commissaire enquêteur

Pascal Schuster